

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	4 mars 2015	Nombre de conseillers communaux En exercice: 50 Présents : 45 Votants : 50
Date d'affichage de la convocation :	4 mars 2015	

Séance du 12 mars 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le douze mars deux mille quinze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRE, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Christine DEVILLECHABROLLE, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique GILLEQUIN

ETAIENT ABSENTS

Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE
M. Benoit HERR, procuration à Mme DEVILLECHABROLLE
M. Jean PARMENTIER, procuration à M. Bernard MORAINÉ
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT
Mme Laure FARO, procuration à Mme Sylvie BLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : fiscalité 2015

OBJET : fiscalité 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les bases de la fiscalité de la CCJ et des communes pour l'année 2014

Vu le projet du budget 2015,

Considérant la réunion de la commission des finances réunie le 25 février 2015,

Considérant la réunion du conseil des maires réunie le 25 février 2015,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré à l'unanimité,

décide de maintenir les taux et/ou produits comme l'année antérieure :

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Taux voté = 22,52 %

RESSOURCES TAXE HABITATION

Taux voté = 9,51 %

RESSOURCES TAXE FONCIERE (non bâti)

Taux voté = 2,21 %

autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ces taux.

Date de réception
par la Préfecture : 23/03/15
date de publication : 23/03/15



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

